



Hannut, 18 juin 2021

Chers Parents, Chers Elèves,

Le terme de cette année scolaire 2020-2021, à nouveau bien sinueuse, se profile à l'horizon en espérant que la prochaine verra les effets de la pandémie s'éloigner pour de bon. Nous avons le plaisir de vous transmettre les diverses informations de fin d'année concernant les 2^e et 3^e degrés.

1) Calendrier de fin d'année scolaire

Délibérations : du 21 au 25 juin inclus selon l'horaire qui vous est transmis séparément. La communication des décisions prises par les conseils de classe comportera les étapes suivantes :

1. Les titulaires contacteront les parents par téléphone le jour même de la délibérations si une décision d'octroyer une AOB (réussite avec restriction liée à un cours ou une filière d'enseignement), une AOC (échec total) ou un changement de classe (pour une raison disciplinaire dans le but d'améliorer l'esprit de classe) a été prise.
2. Au vu des circonstances exceptionnelles liées aux effets de la pandémie sur la scolarité et/ou le milieu familial des jeunes, nous vous laissons le choix de :
 - suivre l'avis du conseil de classe qui est le fruit d'une réflexion et d'une expérience partagées par une équipe de professionnels de l'éducation ;
 - contester cet avis sur base d'éléments qui vous appartiennent en prenant votre responsabilité d'opter pour un autre choix de sanction des études ;
 - de consulter un.e agent.e du Centre PMS pour être accompagné dans votre réflexion. Des permanences sont prévues du mardi 22 juin au jeudi 24 juin de 18 à 20h, le vendredi 25 juin de 15 à 20h et lundi 28 juin de 15 à 20h ;
 - de consulter une autre personne d'école pour être guidé dans le choix ;
 - de consulter les résultats sur le site des bulletins pour vous éclairer dans votre choix ;
 - transmettre le formulaire « Choix de sanction des études » complété et signé à M. Dardenne à l'adresse prefetd2d3@ecah.be, et ce dans les 48h qui suivent l'appel téléphonique du titulaire. Votre choix de sanction des études de votre enfant sera dès lors approuvé.
3. En cas de réussite avec fruit (AOA), les titulaires ne téléphoneront pas aux parents. L'absence de contact permettra aux élèves de déduire leur réussite.

Accès aux bulletins : le lundi 21 juin à partir de 12h. Les bulletins seront visibles par les parents et les élèves sur le site des bulletins. Il n'y aura pas d'affichage à l'école.

Dans les bulletins, vous trouverez les évaluations formatives et certificatives habituelles mais qui ne correspondent pas nécessairement au rythme des évaluations certificatives repris dans les intentions pédagogiques des professeur.es. En effet, vu les circonstances nous avons laissé les professeur.es de choisir le type et le rythme des évaluations les plus pertinents par rapport à leur classe et leur cours.

Réunion de parents des 2^e et 3^e degrés :

Elle se tiendra le mardi 29 juin de 17h à 19h par téléphone ou visioconférence, selon le choix des professeur.es, sur base de prises de rendez-vous effectuées sur le site des bulletins. L'ouverture des inscriptions se fera ce lundi 21 juin à 9h en laissant votre numéro de téléphone de contact. Elle sera surtout destinée à évoquer les situations problématiques ou d'orientation. Le CPMS sera également disponible ce jour-là.

Un courrier séparé vous communiquera les modalités des prises de rendez-vous de la réunion.

Remise des livres :

Remise des livres des rhétos le **lundi 28 juin à de 13 à 16h**.

Remise des livres le **mardi 29 juin de 13 à 16h** pour les 3^e, 4^e et 5^e.

Les modalités vous ont été communiquées par l'économat.

Proclamation des classes terminales :

Après une petite **séance de photos prévue le lundi 28 juin à 16h**, la proclamation, qui constitue un rituel important de passage des humanités vers d'autres aventures, pourra bien heureusement se tenir cette année.

La proclamation des rhétos se tiendra le **lundi 28 juin à 17h** dans la **cour de l'école primaire Sainte-Croix avec uniquement les élèves de 6^e et les membres du personnel**.

Malheureusement, les parents, familles et amis ne pourront pas participer à ce moment étant donné que la jauge imposée par les conditions sanitaires est de 400 personnes à l'extérieur.

Cependant, nous permettrons à quiconque de **vivre cet événement à distance grâce à un Facebook live**.

Retrait des formules provisoires des rhétos :

Elles seront glissées dans la pochette des bulletins qui seront distribués lors de la proclamation. En cas d'absence, elles pourront être retirées au secrétariat-accueil du mardi 29 juin jusqu'au 7 juillet et à partir du 16 août. Ces formules provisoires donnent accès à l'inscription dans l'enseignement supérieur.

Distribution des bulletins

Les bulletins seront distribués aux élèves le mardi 29 juin à 14h en classe.

Le jour de la remise des bulletins est un jour d'école obligatoire. Seuls les élèves de la classe sont habilités à recevoir leur bulletin à l'école. Ils seront remis par le titulaire ou son délégué dans le local attribué à la classe selon les modalités choisies par le titulaire (distribution collective ou individuelle, animation de classe éventuelle, ...).

Les bulletins non repris ce jour-là seront accessibles sur le site de l'école et disponibles à l'accueil les matinées de la première semaine de juillet et à partir du 16 août.

Introduction éventuelle d'une conciliation interne : jusqu'au mercredi 30 juin à 9h00 au secrétariat-accueil du Collège (voir modalités dans le Règlement général des études « Covid »).

Conseil de classe pour les conciliations internes : mercredi 30 juin à partir de 9h15.

Communication des résultats aux requérants : mercredi 30 juin à partir de 14h00 par téléphone et par recommandé ensuite.

Permanences des inscriptions:

- Les jours ouvrables du 1er juillet au 7 juillet de 9h à 12h00.
- Les jours ouvrables d'août à partir du 16 août de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00.

Examens de seconde session : 30 août et 31 août suivant un horaire qui figurera dans le commentaire du bulletin de juin. Tout autre arrangement peut être pris en contactant le professeur. La matière sera communiquée par le professeur par voie électronique ou au Collège dans le local D007.

Date de la rentrée : jeudi 2 septembre de 12h55 à 16h15 pour les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e.

Délibérations des secondes sessions: jeudi 2 septembre à 8h25.

Limite d'introduction d'une conciliation interne: le **mardi 7 septembre à 9h.**

Conciliations internes le mardi 7 septembre à 14h45.

2) Documents scolaires

Les documents scolaires correctement complétés de toutes les années du secondaire constituent les « **Archives** » de chaque élève : cahiers, notes de cours, contrôles et journal de classe, sont conservés par l'intéressé lui-même, **sous sa propre responsabilité**.

Le **certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)** délivré au terme des humanités peut être soumis à un **contrôle de la part du service compétent** en vue de valider la délivrance de celui-ci. Vous comprendrez toute l'importance de tenir ces documents en ordre après votre sortie de rhétorique, jusqu'au moment où vous viendrez chercher votre certificat au secrétariat du Collège **au mois de juin de l'année suivant votre sortie des humanités**. Les inspecteurs nous font régulièrement part de situations de non-octroi de CESS suite à des archives non complètes.

3) Rentrée scolaire 2021-2022

Pour tout choix d'orientation, de changement d'option, merci de nous envoyer un courriel, de contacter le CPMS ou de nous solliciter en cas d'hésitation.

Nous espérons de toutes nos forces que la rentrée scolaire se fera de manière normale en code vert sans les freins que nous avons connus au niveau des relations interpersonnelles et des activités d'apprentissage en et hors classe.

Aussi nous voulons vous remercier pour vos remarques constructives, votre compréhension et vos encouragements durant cette longue période.

Nous tenons également à remercier les membres de l'équipe professorale et éducative qui se sont magnifiquement engagés pour garder la relation pédagogique possible, que ce soit à distance ou en présentiel.

En vous souhaitant de découvrir les opportunités que cette crise peut dégager dans votre vécu, nous vous souhaitons, chers Parents, chers Elèves, de bonnes vacances tout en vous assurant de notre parfaite considération et notre entier dévouement.

Patrick Carlier
Directeur
Préfet des études
de 3^e et 4^e

Robert Dardenne
Préfet d'éducation

Catherine Pirard
Directrice adjointe
Préfet des études
de 5^e et 6^e*